**Pièces à fournir suite à séparation ou divorce :**

Pour assurer la bonne avancée du dossier, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes :

* Etat-civil – situation matrimoniale :
* Copie de vos pièces d’identités.
* Qyestionnaire d’Etat-civil dûment complété (au verso).
* Livret(s) de famille.
* Si vous êtes de nationalité étrangère : extrait d’acte de naissance de moins de 3 mois.
* Si vous vous êtes mariés à l’étranger : extrait d’acte de mariage de moins de 3 mois.
* Copie de votre contrat de mariage / PACS, du changement matrimonial le cas écheant.
* Copie de la donation entre époux s’il y a lieu.
* Votre Relevé d’Identité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
* Le cas écheant, justificatif du placlement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...).
* La procédure de divorce – séparation :
* Coordonnées de vos avocats respectifs.
* Si le divorce a déjà été prononcé, copie du jugement de divorce.
* En cas de divorce contentieux, copie de l’ordonnace de non conciliation (ONC).
* Le cas écheant, copie de la dissolution du PACS.
* Votre patrimoine personnel :

*Il s’agit de biens acquis avant le mariage ou reçus par donation / succession.*

* Pour les biens immobiliers : titre de propriété.
* Justificatif de l’origine de propriété pour les sommes d’argent, les meubles…
* Pour les créances éventuelles :

*Ces créances sont destinées à compenser les dépenses personnelles d’un époux financées par la communauté, des dépenses communes réglées par un seul des époux ou les dettes d’unn des époux payées par l’autre.*

* Justificatif de toute somme (facture, relevé de compte…) à prendre en compte.
* Votre patrimoine commun :

*Il s’agit des biens acquis pendant le mariage.*

* Copie du dernier relevé de chaque compte personnel ou joint (Mme, Mr, Mme/mr).
* Copie du dernier relevé de chaque contrat d’adhésion souscrit. (assurance-vie, épargne salariale, retraite complémentaire)
* Copie du dernier relevé de chaque contrat d’adhésion souscrit. (assurance-vie, épargne salariale, retraite complémentaire)
* Pour chaque bien immobilier :
* Copie du titre de propriété.
* Estimation de la valeur vénale du bien.
* En cas de division parcellaire :

-Document d’arpentage du géomètre-expert.

-Procès-verbal de bornage et plan du géomètre-expert.

-Déclaration préalable + non opposition de la mairie / permis d’aménager.

* Si le bien est en copropriété :

-Coordonnées du syndic.

-Copie des 3 derniers procès-verbaux de l’assemblée générale.

* Si le bien est loué :

-Copie du bail.

-Les 3 dernières quittances de loyer.

* Si le bien est occupé par un seul des époux : estimation de la valeur locative.
* Pour les parts de société :
* K-bis de la société.
* Copie des statuts à jour.
* Attestation de la valeur actuelle des parts spciales établie par l’expert-comptable.
* Divers :
* Pour chaque véhicule, copie de la crate grise et valeur argus.
* Copie des contrats en cours (chauffe-eau solaire, contrat d’affichage…).
* Copie des actes de donation faite aux enfants et d éclaration de dons manuels.
* Le passif :
* Copie des factures dues par la communauté (impôts, taxes foncière et habitation, charges de copropriété....).
* Justificatif de toute dette.
* Pour haque prêt en cours :

-Coprie du contrat.

-Tableau d’amortissement définitif.

Décompte des sommes restant dues.

*Afin de nous permettre d’accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 Euros sera demandé à l’ouverture de celui-ci.*

*Dès que le dossier sera complet, un projet d’acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d’acte.*